



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LE LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, **le lundi 12 février 2024 à 19 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents, Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin, Mélanie Mainville et Monsieur le conseiller Gaétan Desmarais.

Messieurs les conseillers François Fruhauf et Pierre Venne ayant motivés leur absence.

Monsieur Denis Savard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

-
- 01- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 02- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1- **Séance ordinaire du 17 janvier 2024**
 - 04- **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
 - 4.1- **Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit**
 - 05- **CORRESPONDANCE**
 - 5.1- **Club de l'âge d'or – Demande de prêt de locaux**
 - 06- **DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES**
 - 6.1- **Rapport de l'état des finances au 31 janvier 2024 préparé par l'adjointe administrative**
 - 6.2- **Nordikeau inc. - Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de décembre 2023**
 - 6.3- **Nordikeau inc. - Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de décembre 2023**
 - 07- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 08- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 8.1- **Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de janvier 2024**
 - 8.2- **Dépôt du projet de procès-verbal de séance du comité consultatif d'urbanisme**
 - 8.3- **Demande de PIIA 2023-PIIA-05 pour construire un garage au 1011 Latour (lot 6 296 345)**
 - 8.4- **Demande de PIIA 2023-PIIA-01 pour construire une remise au 3980 rue principale (lot 6 296 340)**
 - 8.5- **Demande de PIIA 2023-PIIA-03 pour construire une remise au 2010 Latour (lot 6 296 342)**
 - 8.6- **Entente intermunicipale – Éco-Entreprise Québec**
 - 09- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 9.1- **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 01-2024 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (ayant été modifié par le règlement 19-2023)**
 - 10- **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 10.1- **Adoption du projet de règlement 01-2024 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**
 - 11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

ADMINISTRATION :

 - 11.01- **Technicienne en loisirs - Fin de la période de probation**
 - 11.02- **Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget révisé 2023**
 - 11.03- **Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget 2024**



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 11.04-Ascenseurs Lumar inc. – Renouvellement du contrat d’entretien de l’ascenseur à la Multithèque
- 11.05-USD Global – Achat de bacs et pièces de remplacement
- 11.06-Affichage de poste d’étudiant – Ouvrier saisonnier / Ouvrière saisonnier – Travaux publics
- 11.07-Autorisation de création de comptes aux différents paliers de gouvernement – Adjointe administrative
- VOIRIE :
- AQUEDUC :
- LOISIRS :
- 11.08-Camp de jour 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.09-Chasse aux cocos 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.10-Fête des bénévoles 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.11-Fête nationale 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.12-Jeudi au parc – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.13-Fête de la famille 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.14-Halloween 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.15-Dépouillement de l’arbre de Noël 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.16-Marché de Noël 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- 11.17-Lourdes en saveurs 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires
- BIBLIOTHÈQUE :
- AUTRES POINTS :
- 11.18-Joliette Sécurité Équipement et Service – Contrat de service relatif à la centrale de surveillance pour divers immeubles
- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE
- 14- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

01- **OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE**

Le président de l’assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l’assemblée ouverte à 19 h 30.

02- **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QU’un ordre du jour facilite le déroulement d’une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-28

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l’ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité par les conseillères et conseillers présents.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1- **Séance ordinaire du 17 janvier 2024**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-29

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le directeur général et greffier-trésorier (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), le directeur général et greffier-trésorier par intérim soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2024-02-30

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal approuve les comptes à payer au montant de **139 362.40 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- Club de l'âge d'or – Demande de prêt de locaux

ATTENDU QU'une demande, de Monsieur Raymond Beuparlant, Administrateur du club d'âge d'or, a été adressée à la Municipalité pour le prêt de locaux en date du 8 janvier 2024;

ATTENDU QUE le club de l'âge d'or souhaite offrir des cours de danse en ligne à leurs membres;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-31

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal autorise le prêt de la salle communautaire à titre de gratuité et qu'un contrat de location soit signé pour la tenue de cette activité les vendredis soirs pour la période du 6 février au 14 mai 2024. La municipalité se réserve le droit, avec un préavis de 48 heures, d'annuler le prêt de la salle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Dépôt de la liste de la correspondance

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES

6.1- Rapport de l'état des finances au 31 janvier 2024 préparé par l'adjointe administrative

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport de l'état des finances au 31 janvier 2024.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.2- Nordikeau inc. - Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de décembre 2023

Dépôt du rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de décembre 2023, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.3- Nordikeau inc. - Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de décembre 2023

Dépôt du rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de décembre 2023, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

À Suivre ...

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de janvier 2024

Dépôt du rapport, préparé par Madame Annie Rock, des permis et certificats émis au cours du mois de janvier 2024.

8.2- Dépôt du projet de procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le projet de procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2023 préparés par Madame Ève Levac-Noiseux, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies est déposée aux archives de la Municipalité.

8.3- Demande de PIIA 2023-PIIA-05 pour construire un garage au 1011 Latour (lot 6 296 345)

ATTENDU QU'une demande de construction d'un garage a été déposée et complétée le 6 novembre 2023 par Construction Daniel Bruneau Inc. Relativement au lot 6 296 345 (occupé par le 1011 Latour);

ATTENDU QUE Construction Daniel Bruneau Inc. a obtenu une procuration signée en date du 26 juin 2022 lui autorisant de déposer la demande au nom des propriétaires;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à l'approbation du PIIA règlement 06-2023;

ATTENDU QUE les revêtements employés seront tel que ceux de la résidence principale soit de Métal Unic du Modèle Distribution de Couleur Espresso;

ATTENDU QUE la demande a aussi pour but de modifier la configuration de l'aménagement du stationnement précédemment autorisé;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 06-2023 s'appliquant à la zone U-36;

ATTENDU QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-32

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville

Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2023-PIIA-05 pour construire un garage au 1011 Latour (lot 6 296 345)

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

8.4- Demande de PIIA 2023-PIIA-01 pour construire une remise au 3980 rue principale (lot 6 296 340)

ATTENDU QU'une demande de construction d'une remise a été déposée et complétée le 6 novembre 2023 par Construction Daniel Bruneau Inc. relativement au lot 6 296 340 (occupé par le 3980 rue principale);

ATTENDU QUE Construction Daniel Bruneau Inc. a obtenu une procuration signée en date du 19 septembre lui autorisant de déposer la demande au nom des propriétaires;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à l'approbation du PIIA règlement 06-2023;

ATTENDU QUE les revêtements employés seront tel que ceux de la résidence principale soit de Métal Unic du Modèle Distinction de Couleur Espresso;

ATTENDU QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE l'emplacement de la remise situé dans une servitude d'utilité



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

publique permettant l'implantation de remise sur bloc;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 06-2023 s'appliquant à la zone U-36;

ATTENDU QUE subséquemment à l'analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2023-PIIA-01 telle que présentée;

2024-02-33

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2023-PIIA-01 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

8.5- **Demande de PIIA 2023-PIIA-03 pour construire une remise au 2010 Latour (lot 6 296 342)**

ATTENDU QU'une demande de construction d'une remise a été déposée et complétée le 6 novembre 2023 par Construction Daniel Bruneau Inc. relativement au lot 6 296 342 (occupé par le 2010 Latour);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à l'approbation du PIIA règlement 06-2023;

ATTENDU QUE les revêtements employés seront tel que ceux de la résidence principale soit de Métal Unic. du Modèle Distinction de Couleur Espresso;

ATTENDU QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 06-2023 s'appliquant à la zone U-36;

ATTENDU QUE subséquemment à l'analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande PIIA 2023-PIIA-03 telle que présentée.

2024-02-34

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2023-PIIA-03 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

8.6- **Entente intermunicipale – Éco-Entreprise Québec**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décrété des règlements liés à la modernisation de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cette modernisation consiste en la transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de responsabilité élargie des producteurs;

ATTENDU QU'Éco-Entreprise Québec a été mandaté par le gouvernement et favorise les regroupements par municipalités;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne souhaite pas que la MRC de Joliette déclare sa compétence, mais privilégie une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du projet d'entente et s'en déclarent satisfait.

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-35

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que soit adoptée ladite entente telle que jointe à la présente résolution et que soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes monsieur Pierre Guilbault, maire, et monsieur Denis Savard, directeur général et greffier-trésorier par intérim ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

9.1- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 01-2024 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (ayant été modifié par le règlement 19-2023)

2024-02-36

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, Monsieur Gaétan Desmarais donne AVIS DE MOTION du projet de règlement 02-2024 visant qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, ce règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

DÉPÔT du règlement est fait à l'assemblée par le maire. Il explique que l'objet du règlement 01-2024 a pour but de modifier le règlement afin d'autoriser l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette en zone agricole.

10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10.1- Adoption du projet de règlement 01-2024 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2024 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 19-2023 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (ayant été modifié par le règlement 19-2023) a pour but de modifier le règlement afin d'autoriser l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et que celui-ci est disponible pour consultation ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-37

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 01-2024 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (ayant été modifié par le règlement 19-2023).



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

ADMINISTRATION :

11.01- **Technicienne en loisirs - Fin de la période de probation**

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2023-09-258, le conseil municipal a procédé à la nomination de Madame Cassandra Perreault à titre de technicienne en loisirs, à partir du 11 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la période de probation de Madame Perreault a pris fin et que cette dernière répond aux attentes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-38

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal prend acte de l'obtention de la permanence de Madame Cassandra Perreault à titre de technicienne en loisirs ;

Que les conditions salariales et autres conditions demeurent régies par la convention collective en vigueur ;

Que le conseil municipal félicite Madame Perreault et lui souhaite la meilleure des chances dans l'exercice de ses fonctions ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Madame Perreault.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.02- **Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget révisé 2023**

ATTENDU QU'un budget 2023 a été accordé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous en date du 5 décembre déclarant un déficit de 24 468.00 \$

ATTENDU QUE la municipalité doit défrayer 10% soit 2 447.00 \$

ATTENDU QU'un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 29 mars 2023, déclarant un déficit de 24 675.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 20.00 \$;

ATTENDU QU'un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 2 mai 2023, déclarant un déficit de 57 174.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 3 250.00 \$;

ATTENDU QU'un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 30 mai 2023, déclarant un déficit de 58 254.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 108.00 \$;

ATTENDU QU'un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 31 octobre 2023, déclarant un déficit de 58 565.00 \$ dont 10 % est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 31.00 \$;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU'un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 4 décembre 2023, déclarant un déficit de 59 533.00 \$ dont 10 % est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 97.00 \$;

2024-02-39

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil approuve le budget révisé 2023 déposé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous, en date du 4 décembre 2023, déclarant un déficit de 59 533.00 \$, dont 10 % est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 97.00 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.03- Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget 2024

ATTENDU QU'un budget 2024 a été accordé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous en date du 5 décembre déclarant un déficit de 26 610.00 \$

ATTENDU QUE la municipalité doit défrayer 10% soit 2 661.00 \$

2024-02-40

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'approuver le budget 2024 déposé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous, en date du 4 décembre 2023, déclarant un déficit de 26 610.00 \$, dont 10 %, soit 2 661.00 \$, est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.04- Ascenseurs Lumar inc. – Renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur à la Multithèque

ATTENDU QUE conformément aux normes de la Régie du bâtiment du Québec, deux inspections préventives doivent être effectuées annuellement concernant l'ascenseur situé à la Multithèque;

ATTENDU QU'une soumission a été reçu de l'entreprise Ascenseurs Lumar inc., au montant de 170.00 \$ par visite, plus les taxes applicables, pour effectuer une visite tous les six (6) mois;

ATTENDU QUE la compagnie doit prévenir la Municipalité de la visite avant de se déplacer;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2024-02-41

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la dépense de 340.00 \$, plus les taxes applicables, afin de mandater l'entreprise Ascenseurs LUMAR inc. pour effectuer deux inspections préventives de l'ascenseur à la Multithèque.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.05- USD Global – Achat de bacs et pièces de remplacement

ATTENDU QUE la Municipalité doit acheter des bacs bleus afin de renflouer son inventaire ;

ATTENDU la soumission no 118438 reçue de USD Global inc. en date du 19 janvier 2024, pour un montant de 2 708.40 \$, ainsi que les frais de transport de 175.15 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-42

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'un montant total de 2 883.55 \$, plus les taxes applicables, à USD Global inc., afin de procéder à l'achat de ces items.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.06- Affichage de poste d'étudiant – Ouvrier saisonnier / Ouvrière saisonnier – Travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un poste d'étudiant – Ouvrier saisonnier / Ouvrière saisonnière – Travaux publics pour la période estivale, afin de travailler à l'entretien des parcs et des espaces verts ou toutes autres tâches reliées aux travaux publics, à la voirie et à l'urbanisme pour l'été 2024 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'affichage de ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-43

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal autorise l'affichage du poste sur les différentes plates-formes internet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.07- Autorisation de création de comptes aux différents paliers de gouvernement – Adjointe administrative

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités courantes, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entretient des relations avec différents organismes gouvernementaux et qu'à ce titre, elle doit nommer une personne pour pouvoir effectuer les tâches courantes ;

ATTENDU QUE Madame Annie Rock a été nommée à titre d'adjointe administrative (rés. no 2022-02-46);

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-44

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'autoriser l'adjointe administrative, Madame Annie Rock, à se procurer des comptes aux différents paliers de gouvernement au nom de la Municipalité et à signer tous les documents nécessaires dans le but d'ouvrir ces comptes au nom de la Municipalité.

Par conséquent le conseil consent à ce que celle-ci soit autorisée à :

- inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec ;
- gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉCUR – Entreprise ;
- gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- remplir les rôles et les responsabilités des responsables des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toute les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

VOIRIE :

AQUEDUC :

LOISIRS :

11.08- Camp de jour 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé les activités et le budget du camp de jour pour l'été 2024 ;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la période du camp de jour se déroulera du 25 juin au 16 août 2024, soit pour une période de huit (8) semaines et d'un horaire journalier de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi ;

ATTENDU QU'un service de garde est offert pour cette même période avec un horaire journalier de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30, du lundi au vendredi ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-45

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que le prix des inscriptions fixés au budget 2024 pour le déroulement de l'activité du camp de jour;

Que le conseil municipal approuve le budget global suivant préparé par la technicienne en loisirs présenté comme suit :

Budget 2024	
Événement-Camp de jour	
Chandail	1700 \$
Activités Spéciales	9 450 \$
Matériel	4 000 \$
Camp de jour concerté	3 880 \$
Formation	500 \$
Autres	6 500 \$
Total	22 430 \$
Salaire 02-70155-141	42 670 \$
Total salaire	42 670 \$
Grand total des dépenses	65 100 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.09- Chasse aux cocos 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour la Chasse aux cocos 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-46

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la Chasse aux cocos;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Événement-Chasse aux cocos	
Chocolat	300 \$
Cocos	150 \$
Surprises cocos	250 \$
Cadeau de participation	150 \$
Total	800 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	800 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.10- Fête des bénévoles 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour la Fête des bénévoles 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-47

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la Fête des bénévoles;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Fête des bénévoles	
Autre	40 \$
Repas et alcool	1 000 \$
Cadeaux	600 \$
Permis d'alcool	57.50 \$
Total	1 700\$
Salaire	\$
Total salaire	\$
Grand total des dépenses	1 700 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

11.11- Fête nationale 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour la Fête nationale 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-48

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la Fête nationale;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Fête Nationale	
Artiste	2 200 \$
Sonorisation	2 874.38 \$
Feux	1 500 \$
Animation	3 000 \$
Permis d'alcool	60\$
Achat et breuvage	500 \$
Divers	250 \$
Pavoisement	250 \$
Repas bénévoles	150 \$
Total	10 784,38 \$
Salaire	715.62 \$
Total salaire	715.62 \$
Grand total des dépenses	11 500 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.12- Jeudi au parc – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour l'activité Jeudi au parc 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-49

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de Jeudi au parc;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Budget 2024	
Événement-Jeudi au Parc	
Cinéma plein air	1 500 \$
Spectacle aux parcs	3 500 \$
Achat de friandise	250 \$
Total	5 250 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	5 250 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.13- Fête de la famille 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour la Fête de la famille 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-50

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la Fête de la famille;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Fête de la famille	
Animations	6 500\$
Nourriture	550 \$
Total	7 050 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	7 050 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

11.14- Halloween 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour l'Halloween 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-51

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de l'Halloween;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Halloween	
Animation/décors	1 200 \$
Bonbon	400 \$
Décoration	200 \$
Total	1 800 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	1 800 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.15- Dépouillement de l'arbre de Noël 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour le Dépouillement de l'arbre de Noël 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-52

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité du Dépouillement de l'arbre de Noël;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Dépouillement	
Cadeau	2 000 \$
Emballage	300 \$



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Bricolage	250 \$
Animation	450 \$
Total	3 000 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	3 000 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.16- Marché de Noël 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour le Marché de Noël 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-53

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité du Marché de Noël;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Marché de Noël	
Divers	750 \$
Total	750 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	750 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

11.17- Lourdes en saveurs 2024 – Autorisation des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé le budget pour la Fête nationale 2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèce ;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-54

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité de la Fête nationale;

Que le Conseil municipal approuve le budget suivant et en autorise les dépenses:

Budget 2024	
Événement-Lourdes en saveurs	
Divers	450
Total	450 \$
Salaire	0 \$
Total salaire	0 \$
Grand total des dépenses	450 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

BIBLIOTHÈQUE :

AUTRES POINTS :

11.18- Joliette Sécurité Équipement et Service – Contrat de service relatif à la centrale de surveillance pour divers immeubles

ATTENDU QU'il a lieu de renouveler les contrats de service relatifs à la surveillance, pour une période de 36 mois (3 ans) pour les immeubles suivants :

- Mairie - 4050, rue Principale
- Chalet des loisirs - 4491, rue Principale
- Garage municipal – 4485, rue Principale
- Station de pompage – 2361, rue Raymond
- Station d'aqueduc - 4410, rue Principale

ATTENDU QU'UNE soumission a été reçue de Joliette Sécurité Équipement et Service pour la période couvrant mars 2024 à février 2027;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-55

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 315.00 \$ pour la période de mars 2024 à février 2025, de 321.15 \$ pour la période de mars 2025 à février 2026 et de 328.00 \$ pour la période de mars 2026 à février 2027, plus les taxes applicables, et ce, annuellement, auprès de Joliette



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Sécurité Équipement et Service et de procéder à la signature du contrat de service relatif à la centrale de surveillance pour la mairie située au 4050, rue Principale.

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 189.00 \$ pour la période de mars 2024 à février 2025, de 193.00 \$ pour la période de mars 2025 à février 2026 et de 197.00 \$ pour la période de mars 2026 à février 2027, plus les taxes applicables, et ce, annuellement, auprès de Joliette Sécurité Équipement et Service et de procéder à la signature du contrat de service relatif à la centrale de surveillance pour le chalet des loisirs situé au 4491, rue Principale.

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 189.00 \$ pour la période de mars 2024 à février 2025, de 193.00 \$ pour la période de mars 2025 à février 2026 et de 197.00 \$ pour la période de mars 2026 à février 2027, plus les taxes applicables, et ce, annuellement, auprès de Joliette Sécurité Équipement et Service et de procéder à la signature du contrat de service relatif à la centrale de surveillance du garage municipal situé au 4485, rue Principale.

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 315.00 \$ pour la période de mars 2024 à février 2025, de 321.15 \$ pour la période de mars 2025 à février 2026 et de 328.00 \$ pour la période de mars 2026 à février 2027, plus les taxes applicables, et ce, annuellement, auprès de Joliette Sécurité Équipement et Service et de procéder à la signature du contrat de service relatif à la centrale de surveillance de la station de pompage située au 2361, rue Raymond.

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 315.00 \$ pour la période de mars 2024 à février 2025, de 321.15 \$ pour la période de mars 2025 à février 2026 et de 328.00 \$ pour la période de mars 2026 à février 2027, plus les taxes applicables, et ce, annuellement, auprès de Joliette Sécurité Équipement et Service et de procéder à la signature du contrat de service relatif à la centrale de surveillance de la station d'aqueduc située au 4410, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

Ils se sont exprimés sur le sujet de la fermeture des patinoires

13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 11 mars 2024, à 19 h 30, et sera tenue en présentiel à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes, en prenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2024-02-56

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 h 04.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Maire

M. Denis Savard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim